

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Pauline SOBOL Tél. 02 36 17 46 33 - Fax : 02 36 17 46 87

Courriel: daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Orléans, le = § JUL. 2018

Le Président de Mission régional de l'Autorité environnementale

à

Madame la Préfète d'Eure-et-Loir Place de la Répubique CS 80537 28019 CHARTRES Cedex

Objet : Constat d'absence d'avis de l'autorité environnementale en application de l'article R122-7 II du code de l'environnement

Dossier : Captage d'alimentation en eau potable "des Pré Hauts" F1 et F2 à Vert-en-Drouais (28)

Demande d'avis de l'autorité environnementale réceptionnée le : 02/05/2018 Date limite d'émission de l'avis de l'autorité environnementale : 02/07/2018

En application de l'article R122-7 II du code de l'environnement et en l'absence d'avis de l'autorité environnementale émis dans le délai réglementaire, il convient de constater l'absence d'observation émise sur le dossier référencé ci-dessus.

L'information relative à l'absence d'observation émise dans un délai réglementaire est à joindre au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle est également mise en ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire :

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html

Le Président de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie: M. le DREAL

DDT 28